

# Un député LREM dénonce enfin le pouvoir de nuisance des ARS (Agences Régionales de Santé)

écrit par Christine Tasin | 9 avril 2020



Ça explose de partout. Même les mondialistes-européistes commencent à comprendre leur malheur – et le nôtre !- dans ce monde de technocrates fous qui ont pris le pouvoir... à qui les politiques incapables de penser, de gouverner tout seuls ont donné le pouvoir.

La jacobine que je suis plussoie, qui vois depuis des lustres la République, le bien commun et l'intérêt général détricotés, vidés de leur substance, parce que l'Etat donne son pouvoir aux régions, à des associations, à des agences, à des technocrates, à des prétendus experts... Et l'Etat de ne plus rien régir, du coup.

L'ARS, qui doit bien servir à quelque chose, consacre son temps et ses efforts à... nous faire faire des économies sur la santé, en supprimant des lits, des postes... ce qui a valu à Lannelongue d'être licencié. Il avait pourtant juste fait

ce pour quoi il est payé.

<https://resistancerepublicaine.com/2020/04/08/lits-supprimes-a-nancy-macron-vire-lannelongue-mais-garde-veran-qui-attend-godot/>

Mais voilà qu'un des jeunes loups macroniens lance l'hallali... Le jour où Macron est à Marseille pour discuter avec Raoult... Il se passe des choses étranges au pays de France en ce moment...

.

### **«Les Agences régionales de santé ont un vrai pouvoir de nuisance» : le coup de gueule d'un député LREM**

Benoît Simian, député LREM de Gironde, dit avoir été témoin de lourds dysfonctionnements de la part des ARS depuis dix ans. En pleine crise du coronavirus, il décide aujourd'hui de les dénoncer et préconise de les mettre sous la tutelle de l'Etat

Par Jannick Alimi

Le 9 avril 2020 à 12h17

Depuis dix ans, en tant qu'adjoint au maire puis maire de Ludon-Médoc (Gironde), et en tant que député d'un territoire à la fois urbain, avec la métropole de Bordeaux, et très enclavé avec la presqu'île du Médoc, Benoît Simian dit avoir été témoin de lourds dysfonctionnements de la part des Agences régionales de santé (ARS). Face à la crise du [coronavirus](#), l'élu LREM décide aujourd'hui de les dénoncer et préconise de les mettre sous la tutelle de l'Etat.

**En pleine crise sanitaire, vous poussez un coup de gueule contre les Agences régionales de santé. Pourquoi ?**

**BENOÎT SIMIAN.** Nous sommes plusieurs parlementaires de tous partis politiques à tirer la sonnette d'alarme. **Moi, comme d'autres, nous nous étions émus des dysfonctionnements majeurs des ARS avant même le déclenchement de l'épidémie.** Mais là, les ARS sont à l'évidence non seulement inadaptées à l'urgence sanitaire, mais, en plus, elles ont un vrai pouvoir de nuisance.

**Concrètement, que leur reprochez-vous ?**

**Les Agences sont devenues des technostructures qui se comportent comme un Etat dans l'Etat.** Elles font preuve d'un manque total de transparence. Il est plus facile aujourd'hui pour un maire ou un député de joindre un ministre qu'un directeur d'Agence régionale de santé. Pire. Ce manque de proximité et de diffusion de l'information a des conséquences très négatives sur les moyens que les maires, les élus mais aussi les préfets et les sous-préfets – qui s'en plaignent aussi mais ne le feront jamais savoir publiquement – pourraient mettre en œuvre pour résoudre la crise.

**Sur quels points ce comportement est-il le plus préjudiciable ?**

Tout d'abord, l'identification et [la localisation des cas de Covid-19](#). On peut comprendre que les ARS ne les fassent pas connaître au grand public, mais elles font preuve d'une opacité inadmissible, et encore une fois nuisible, vis-à-vis des élus et des services de l'Etat. Si ces derniers étaient en mesure de détenir plus rapidement de telles informations ils seraient en effet plus à même de mieux faire respecter le confinement et de limiter ainsi l'épidémie. Il y a aussi le problème des masques.

**Elles sont responsables du manque de stock ?**

Non. **Mais les ARS ont fait de l'organisation des circuits de [distribution des masques](#) existants leur domaine réservé.** Or,

elles s'avèrent totalement défailtantes. Quand on se prétend le grand organisateur en matière de crise sanitaire, on procède à des réquisitions systématiques dans les entreprises qui avaient ces masques en stock afin de pouvoir les mettre à la disposition des plus fragiles. Elles ne l'ont pas fait.

<http://www.leparisien.fr/politique/les-agences-regionales-de-sante-ont-un-vrai-pouvoir-de-nuisance-le-coup-de-gueule-d-un-depute-lrem-09-04-2020-8296860.php>

Les ARS ont été créées en 2010, c'est encore une stupidité de plus pour enlever du pouvoir à l'Etat en "déléguant" aux régions, ce qui remet tout simplement en question la notion d'égalité sur tout le territoire, même pour ce pouvoir régalien de la santé. Les missions de l'ARS sont barbares et sentent leur technocrate formé à l'ENA " *transversalité, coopération, parcours de santé, projets, contrats, promotion, politiques de soin*"...

Politique de soin... Comment ont-ils pu imaginer parler de "politique de soin"... Les médecins comme les hôpitaux ont un rôle, un but, un seul, soigner, guérir... Une politique de soin c'est, déjà, de la politique politicienne, c'est déjà, l'échec monumental de la politique de la Santé exercée depuis 10 ans...

Une agence régionale de santé (ARS) est un établissement public administratif de l'État français chargé de la mise en œuvre de la politique de santé dans sa région. Créées le 1er avril 2010, les agences régionales de santé sont régies par le titre III du livre IV de la première partie du code de la santé publique. Ces établissements, créés en vertu de la loi no 2009-879 du 21 juillet 2009 dite « Hôpital, patients, santé et territoire » (HPST)<sup>2</sup>, ont pour but « d'assurer un pilotage unifié de la santé en région, de mieux répondre aux besoins de la population et d'accroître l'efficacité du système<sup>3</sup>. »

Concrètement, un des rôles des ARS est de moderniser et rationaliser l'offre de soins et de veiller à la bonne gestion des dépenses hospitalières et médicales<sup>4</sup>.

Plus largement, les agences sont chargées au-delà des aspects régaliens (tutelle financière, droit des autorisations) de transformer le système de santé en développant la coopération, la transversalité et les parcours de santé. Les agences agissent dans le cadre d'un Projet régional de santé (PRS) qui peut « faire l'objet de contrats locaux de santé<sup>5</sup> » conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social » 6.

Source wikipedia.